



Réponse au postulat de M. Yvan Salzmänn

« Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois »

Rapport-préavis N° 2019 / 34

Lausanne, le 4 septembre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

En inventoriant les surfaces mises à disposition en tant qu'ateliers d'artistes, la Municipalité réaffirme sa volonté de développer cette offre, notamment en arts plastiques ou visuels. Au gré de projets immobiliers et des opportunités, des surfaces inutilisées pour quelques années continueront à être mise à disposition par des contrats de confiance en privilégiant des loyers modérés. En 2020, en collaboration avec les CFF, 400 m² seront disponibles, pour 10 ans, dans l'ancienne halle de Sébeillon. D'autres pistes sont étudiées dans des bâtiments municipaux au Vallon, à Crissier, à Vers-chez-les-Blanc, ainsi qu'avec différents acteurs privés à Lausanne. Par ailleurs, le Service de la culture a lancé un mandat d'étude sur les arts visuels afin de mieux identifier les enjeux et les demandes relatives aux artistes plasticiens et ainsi cibler plus précisément les soutiens à apporter. Parmi les résultats escomptés figure l'appui à la constitution d'interlocuteurs – des groupes d'artistes – prêts à saisir les opportunités de contrats de confiance, à aménager temporairement des surfaces en ateliers et à en assurer la gestion.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Yvan Salzmänn « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois », déposé le 2 juin 2015 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 16 février 2016.

3. Préambule

Le postulat de M. Yvan Salzmänn demande à la Municipalité de mener une étude visant à trouver des solutions pour répondre aux besoins d'espaces de travail destinés aux arts plastiques et visuels, en particulier en prévision de la démolition du bâtiment administratif des anciens abattoirs, situé dans le quartier de Malley, à l'avenue du Chablais 18, abritant 11 ateliers d'artistes.

4. Réponse au postulat

En préambule, la Municipalité partage pleinement les préoccupations de l'initiateur du postulat. Elle les a intégrées au programme de législature à travers l'objectif suivant : « Soutenir la mise à disposition d'ateliers d'artistes, notamment par le biais de contrats de confiance, et développer dans le cadre d'une coopération internationale une résidence à Lausanne pour des artistes étrangers ». Par sa politique et les mesures indiquées ci-dessous, elle estime avoir répondu au présent postulat.

4.1 Etats des lieux

Plusieurs mesures ont été prises ces dernières années afin d'offrir des locaux de travail pour les plasticiens et plasticiennes, peintres, sculpteurs et sculptrices, photographes, dessinateurs et dessinatrices, graveurs et graveuses et vidéastes¹.

Ainsi, des ateliers principalement localisés aux anciennes écuries du Parc de Mon-Repos et dans le quartier de Malley sont actuellement disponibles. Tenant compte d'un marché immobilier tendu et de

¹ Le soutien aux cinéastes est assuré par d'autres moyens.

la nécessité que les ateliers soient financièrement accessibles, l'offre, bien que soutenue et développée par la Ville, ne permet pas de combler l'ensemble des besoins en ateliers.

Au sein du Parc de Mon-Repos, huit ateliers, dont l'Orangerie, sont offerts à la location. Les loyers facturés aux artistes s'établissent dans une fourchette de CHF 140.- à CHF 180.-/m²/an, soit CHF 500.-/mois pour un atelier de 35 à 50 m², auxquels s'ajoutent les charges. Les baux à loyer sont d'une durée de cinq ans sans prolongation afin de favoriser le renouvellement du soutien. Le partage d'ateliers est favorisé. Actuellement, 11 artistes y travaillent.

En ce qui concerne l'ancien bâtiment administratif des abattoirs, il a été mis à disposition dès juillet 2013 en contrats de confiance en attendant sa démolition. Le bâtiment compte 11 ateliers pour lesquels aucun loyer n'est perçu ; seules les charges sont facturées aux bénéficiaires. Le bâtiment accueille actuellement une vingtaine de jeunes artistes et trois espaces d'art indépendants. Les conventions de prêt à usage ont été établies pour une durée de deux ans et demi, puis d'un an renouvelable. Elles sont toujours en cours. Le calendrier approximatif actuel du développement de Malley-Gazomètre permet de prolonger les contrats de confiance encore quelques années, toujours d'année en année, notamment jusqu'à l'entrée en force du plan d'affectation de Malley-Gazomètre sur les communes de Prilly et Renens.

En sus, un atelier est à disposition de Visarte-Vaud sous forme de prêt à usage renouvelé de mois en mois, au chemin de la Gravière 9.

D'autres locaux de travail ont été ouverts récemment. Ainsi un nouvel atelier accueille deux artistes au chemin du Cap 17 pour deux ans voire plus, le temps d'occupation dépendant de la transformation en appartement. La Rotonde de la Maladière (abribus des TL) accueillera dès 2020 un atelier d'artiste/lieu d'exposition sept mois par an, à la belle saison (tandis qu'en hiver il servira de salle d'attente).

Finalement, le rapport-préavis N° 2015/01 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne » a ouvert la possibilité de soutenir des artistes ou des collectifs dans leurs démarches pour disposer de locaux de travail. Ainsi, depuis 2015, un soutien financier est accordé à l'Association des Ateliers de Bellevaux qui occupe 1'000 m² dans les anciens locaux de la Société Générale d'Affichage et offre 45 places de travail en faveur d'un large panel d'artistes.

4.2 Politique de la Municipalité et perspectives

Si les ateliers de l'avenue du Chablais 18 et celui du chemin de la Gravière 9 sont voués, à terme, à disparaître, ceux de Mon-Repos, qui accueillent des artistes depuis près de 100 ans, sont pérennes. Des solutions de remplacement doivent donc être trouvées pour permettre tout au moins de maintenir l'offre actuelle et, si possible, de l'accroître.

De nouveaux espaces seront prochainement disponibles dans la halle de Sébeillon, propriété des CFF. Deux ateliers collectifs, d'une surface totale de 400 m² environ, ont été loués par la Ville et seront mis à disposition dès 2020. Ces locaux bruts, tempérés, mais non chauffés, pourront être utilisés comme ateliers durant sept mois environ à la belle saison, tandis que, durant les cinq mois plus froids, ils serviront de dépôt de matériel et d'œuvres. Le loyer de ces surfaces, une fois équipées, sera de l'ordre de CHF 865.-/atelier/an, soit environ CHF 54.-/m². Une dizaine d'occupants seront choisis au terme d'un processus collaboratif décrit au point 4.3.

En parallèle, des démarches sont en cours pour que deux bâtiments, d'une surface totale d'environ 800 m², prochainement désaffectés par les Services industriels de Lausanne (SIL), puissent être proposés en contrat de confiance pour une durée minimum de deux ans.

En outre, des solutions sont également étudiées au Vallon, notamment sur l'ancien site de l'usine d'incinérations ainsi que d'autres pistes en partenariat avec des acteurs privés.

Par ailleurs, la commission des arts visuels étudie, au cas par cas, les demandes de soutien pour des locaux de travail en privilégiant les espaces collectifs afin de répondre au plus grand nombre de sollicitations. Les ressources du Fonds des arts plastiques ont été augmentées en 2018 et 2019 et le seront encore en 2020, sous réserve de l'adoption du budget par le Conseil communal.

Ce sont prioritairement des espaces en friche, libres pour quelques années et dans l'attente d'une réhabilitation, qui sont à rechercher. La politique de la Municipalité s'appuie donc sur le principe d'opportunité et de « veille active » sur des bâtiments ou des espaces qui pourraient être affectés à des ateliers d'artistes. Il est difficile d'établir une planification en la matière, car les opportunités apparaissent au gré notamment de grands projets immobiliers laissant pour quelque temps des surfaces libres offrant des locaux à bas prix. En effet, pour des raisons principalement financières, les bâtiments neufs ne se prêtent en principe pas à accueillir des ateliers d'artistes. Dès lors, la politique lausannoise de construction de logements et de développement immobilier ne peut pas constituer une réponse au manque d'ateliers d'artistes dans la région lausannoise.

Cette démarche orientée vers les espaces en friche n'exclut toutefois pas d'autres pistes qui viendraient à se présenter, comme par exemple la possibilité de créer des studios-ateliers, à la fois lieu de vie et de travail, dans le cadre de réaffectation d'immeubles ou d'établissements publics.

4.3 Mandat d'étude sur les ateliers d'artistes

Afin de développer les surfaces d'ateliers d'artistes mises à disposition de façon pérenne ou temporaire, le Service de la culture a commandé une enquête sur les ateliers pour, d'une part, disposer d'un état des lieux et, d'autre part, cerner les besoins non couverts en vue de cibler son action.

Un questionnaire a ainsi été adressé à environ 550 artistes. 182 y ont répondu, soit un taux de 33% montrant l'intérêt important suscité par l'enquête. Les résultats reflètent bien la situation lausannoise puisque plus de 90% des personnes sont domiciliées dans l'agglomération. Il s'agit pour les deux tiers d'artistes professionnel-le-s entre 26 et 45 ans, soit la tranche d'âge constituant la cible prioritaire des mesures de soutien à long terme.

Il ressort de l'enquête que 80 artistes (44%) ne disposent pas d'un atelier correspondant à leurs besoins (trop petit 78% et trop cher 33%, pour les raisons les plus souvent mentionnées). Parmi eux, 60 recherchent un autre atelier et 13 n'en ont pas du tout.

La majorité de ces artistes recherche un atelier individuel (70%) de type studio (55%), tandis qu'un tiers s'oriente vers un atelier collectif (27%) de type local artisanal (30%). Pour convenir à la pratique artistique, le local doit être doté d'eau courante, de lumière naturelle et de chauffage, ces trois critères étant considérés comme indispensables par plus de 80% des artistes.

L'utilisation des ateliers d'artistes peut être qualifiée d'intensive, la moitié des créateurs et créatrices y travaillant entre 20 et 40 heures par semaine.

Parallèlement à l'enquête à proprement parler, le questionnaire proposait aux artistes qui le souhaitent de participer à l'élaboration de projets concrets d'ateliers. Plus de 120 artistes (70%) ont répondu positivement, ce taux record met bien en évidence l'enjeu que représentent les ateliers pour la carrière des artistes professionnel-le-s ainsi que pour le dynamisme de la scène artistique lausannoise.

Un processus collaboratif est en cours et vise à faire émerger un interlocuteur pour les futurs projets d'ateliers, à commencer par celui de la halle de Sébeillon. Cet interlocuteur, en principe un groupe d'artistes, aura pour mission de prendre en main les locaux mis à disposition par la Ville, de les aménager pour qu'ils conviennent à la pratique artistique, et d'en gérer les occupants et les loyers.

5. Cohérence avec le développement durable

Ce rapport-préavis est en parfaite cohérence avec le développement durable, tout comme l'est la stratégie de la Municipalité de développer des ateliers d'artistes notamment dans des surfaces en attente de démolition et de saisir les opportunités qui se dégagent.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

7. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2019 / 34 de la Municipalité, du 4 septembre 2019 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yvan Salzmann « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter